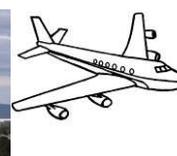


Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 9 – Février 2014

Bonjour à tous,

En ce début d'année, *Le Mét@llo Normand* commence par un hommage à deux militants décédés bien trop jeunes, emportés par la maladie.

Dans une période morose, avec un climat économique et politique difficile à vivre, regroupons-nous autour des événements qui rythment notre vie syndicale, dans des lieux d'échange et de débat entre nous : la préparation du congrès confédéral le 20 février, la journée automobile le 5 mars.

Soyons unis et solidaires.

Pour l'UmN
Cécile Maire
Secrétaire Générale

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr

Le Mét@llo Normand est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

Stéphane Trémollières nous a quittés le 30 décembre 2013 à l'âge de 50 ans.

Salarié de la Deutsch à Evreux où il a exercé le métier de tourneur, Stéphane a adhéré à la CFDT en novembre 1988 et créé avec son épouse une nouvelle section syndicale CFDT. Il exercera les mandats de délégué du personnel et de représentant du personnel au comité d'entreprise.

Quelques années plus tard, il a pris la responsabilité de secrétaire du syndicat des métaux d'Evreux et s'est engagé comme conseiller prud'homal, activité qu'il exercera avec passion pendant une vingtaine d'années.

Son parcours syndical l'amènera à devenir secrétaire permanent de l'Union Mines Métaux Haute-Normandie de 2004 à 2008 et membre du Bureau Fédéral de la CFDT-Métallurgie. Il sera également membre de l'exécutif de l'UIS d'Evreux de 2004 à 2011. De retour dans son entreprise en 2008, il a consacré les dernières années de sa vie syndicale à ses mandats d'entreprise et à son mandat prud'homal, grâce auquel il a construit une solide compétence dans le domaine juridique.

Francis Hue est décédé le 18 janvier 2014 à l'âge de 56 ans.

Chaudronnier soudeur à l'usine Inteva de Thury-Harcourt, il exerçait activement des mandats de représentant au CE depuis 2004. Elu DP CFDT en 2010, il a été désigné délégué syndical de son établissement et délégué syndical central CFDT de son entreprise. Il était également actif au sein du syndicat métaux de Flers Condé Vire.

Après la reconnaissance de sa maladie professionnelle et l'obtention d'une retraite anticipée liée à l'amiante, Francis s'était proposé en 2013 pour animer des formations syndicales à l'UmN, il s'apprêtait à suivre les formations d'animateur.



Bruxelles, à la manifestion européenne de septembre 2010

Réflexion sur la place de l'Etat et la place de la négociation

Point de vue

Ouest-France
Mardi 17 décembre 2013

Ces syndicats contre le smic

Par Alfred Grosser.
Professeur
émérite
des universités.



Claude Stéfani

Angela Merkel a cédé. Son accord de gouvernement avec le Parti social-démocrate (SPD) instaure un salaire minimum. La Confédération syndicale (DGB) était, sur ce point, en opposition avec le parti. N'aurait-elle pas dû s'en réjouir ? Ne serait-ce que pour redonner courage et confiance aux millions de salariés tombés dans la précarité, parce que vivant de salaires terriblement insuffisants ? Non, car ce smic imposé par la loi chahute un principe quasiment sacro-saint en Allemagne : l'État n'a pas à intervenir dans les négociations, le plus souvent par branches professionnelles, entre syndicat et patronat.

Le point de départ de cette culture partagée se situe le 15 novembre 1918, quatre jours après l'armistice. L'Allemagne est en plein désordre. La révolution menace. Mais, ce jour-là, syndicats et grandes entreprises signent un accord qui met pratiquement fin à la révolution. Les syndicats obtiennent la journée de huit heures, la reconnaissance de leur droit à parler et agir au nom de tous les salariés, l'instauration élargie de conventions collectives.

La contrepartie implicite, c'est l'acceptation de l'ordre social existant. Non que les négociations futures ne tourneraient pas à l'affrontement : ces dernières décennies, que de difficiles tractations, menées avec menaces de grèves, plus fréquentes que les grèves elles-mêmes ! Le négociateur patronal sait, en effet, que les ressources syndicales permettent de financer un arrêt de travail long et dur. Mais un modèle est né.

En France, une revendication n'obtient plein succès que par le vote d'une loi qui, parfois, entérine simplement un accord arraché par un mouvement social. Ainsi, en septembre 1955, Renault accorde une troisième semaine de congés payés (le Front populaire avait créé les deux semaines en 1936). D'autres entreprises suivent. Le 27 mars 1956, une loi généralise l'acquis. On passera aux quatre semaines par la loi du 17 mai 1969.

Le système allemand ne se comprend pas sans l'existence efficace d'une autre donnée : la cogestion des grandes entreprises produit un double sentiment de coresponsabilité. La direction tient mieux compte des salariés. Les représentants de ceux-ci, informés de la situation réelle, acceptent de surseoir à telle ou telle revendication, ou même de consentir à des diminutions de salaires.

« La cogestion à l'allemande crée un sentiment de coresponsabilité »

L'inconvénient majeur de ce système, c'est que les délégués du personnel et, plus encore, les négociateurs d'accords de branche négligent les plus faibles, les intérimaires, les très bas salaires. Bref, tous ceux qui vont bénéficier du salaire minimum pour tous.

En France, la cogestion est bien prévue dans la Constitution. L'accord sur le droit du travail obtenu récemment par Michel Sapin va dans la direction « allemande », mais la loi demeurera la solution ultime tant qu'une double évolution n'aura pas eu lieu. La CGT et aussi FO, autrefois le plus conciliant des syndicats, devront accepter l'entrée dans la coresponsabilité. Le patronat devra consentir au partage des informations sur la situation réelle des entreprises. En finir avec les annonces soudaines de licenciements ou de fermetures. Ici encore, un sens de la coresponsabilité devrait s'installer.

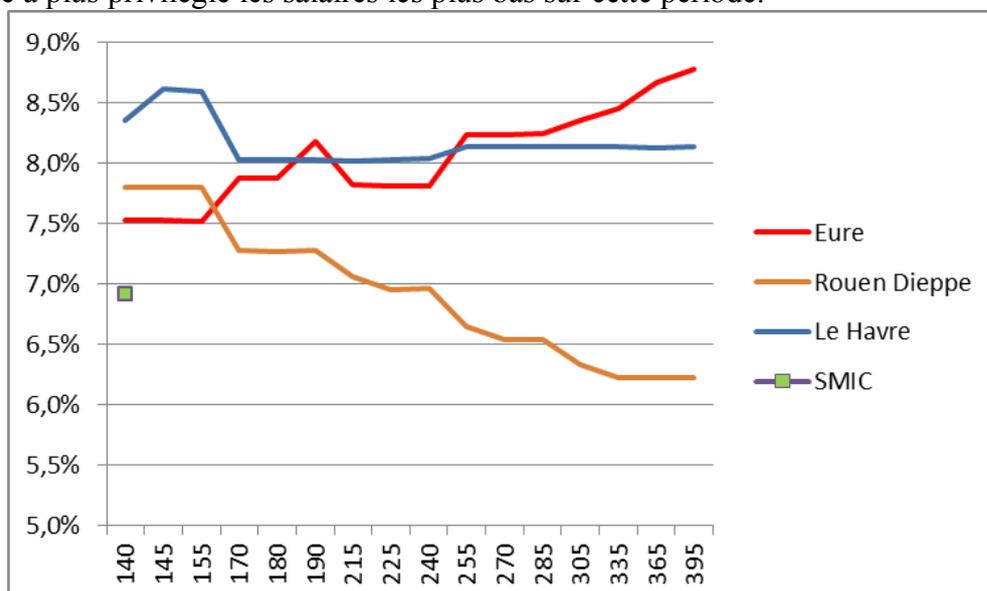
Accords sur les salaires 2014 en Haute-Normandie

La CFDT a signé des accords sur les salaires 2014 pour le personnel non-cadre dans les territoires du Havre, de l'Eure et de Rouen-Dieppe. Voici les grilles applicables.

Coefficient	EURE 2014	augm vs 2013	ROUEN DIEPPE 2014	augm vs 2013	LE HAVRE 2014	augm vs 2013
140	17522	1,4%	17701	1,4%	17543	1,5%
145	17542	1,4%	17747	1,4%	17595	1,5%
155	17562	1,4%	17792	1,4%	17612	1,5%
170	17809	1,3%	17863	1,2%	17634	1,5%
180	18325	1,2%	18220	1,2%	17684	1,5%
190	18984	1,3%	18806	1,2%	17891	1,5%
215	20640	1,3%	19955	1,1%	19121	1,5%
225	21045	1,3%	20699	1,1%	19721	1,3%
240	22207	1,2%	22018	1,1%	20878	1,3%
255	23214	1,3%	22771	1,0%	21908	1,3%
270	24311	1,2%	23953	1,0%	23071	1,3%
285	25289	1,2%	25276	1,0%	24436	1,3%
305	26942	1,3%	26754	1,0%	25768	1,5%
335	29318	1,3%	29308	1,0%	28273	1,4%
365	31424	1,3%	31873	1,0%	30613	1,5%
395	34092	1,3%	34453	1,0%	33162	1,5%
Valeur Point	5,52		5,36		5,36	
	panier nuit 8,17 au 1 ^{er} février		panier nuit 8,14 au 1 ^{er} mars			

Evolution de la grille des salaires entre 2009 et 2013

Le SMIC a évolué de 6.9% entre 2009 et 2013. Les grilles de salaires métallurgie de Haute-Normandie ont globalement augmenté davantage, sauf Rouen Dieppe pour les coefficients supérieurs à 240. A noter que l'Eure a davantage augmenté le haut de la grille, tandis que Rouen Dieppe a plus privilégié les salaires les plus bas sur cette période.



Congrès de Marseille : journée préparatoire le 20 février 2014 à Mondeville

En tant qu'union de syndicats, pour la première fois, l'UmN CFDT invite les syndicats de se réunir pour travailler ensemble sur le projet de résolution confédérale.

L'objectif de l'UmN est d'alimenter la dynamique de débat politique au sein des syndicats, qui bien évidemment, sont maîtres de leurs interventions.

Tout travail préalable au sein des syndicats sur les textes du congrès est bienvenu. Toutefois, cela ne doit pas être bloquant pour participer : chaque collectif de syndicat partira de là où il en est, le but étant de faire quelques pas ensemble au cours de cette journée.

Chaque syndicat a reçu de la confédération les textes du congrès. Ils sont également en ligne sur www.cfdt.fr, espace adhérent, menu à gauche « 48^e congrès ».



Les syndicats sont les structures politiques de base de la CFDT.

Le congrès est le moment pour chaque syndicat de témoigner de ce qu'il vit au quotidien et d'exprimer ce qu'il souhaite voir à la CFDT.

Pour vous inscrire, contactez votre syndicat.

Journée Auto le 5 mars à Villers/Mer

C'est le moment des inscriptions !

sur umncfdt@orange.fr et en concertation avec votre syndicat.

L'UmN CFDT poursuit l'initiative engagée en 2008 de rassembler les sections syndicales travaillant dans la filière automobile. Cette filière regroupe en Normandie constructeurs et sous-traitants.



Suite au débat du bureau de l'UmN le 5 décembre, il a été décidé pour cette année de mettre l'accent sera mis sur les **négociations compétitivité et maintien dans l'emploi**, afin de mieux armer les sections syndicales qui y seraient confrontées. L'expérience montre qu'une fois que la direction veut s'engager sur ces thèmes, les réunions s'enchaînent avec une forte pression (parfois même des salariés). Nous essaierons de dresser ensemble un tableau des expériences (bonnes ou mauvaises) pour qu'elles puissent servir à tous. A ce jour, 90% des accords compétitivité de notre champ professionnel concernent le secteur de l'automobile.

Le bureau précise également que la porte est ouverte le 5 mars aux militants qui travaillent dans d'autres secteurs d'activité.

Les intervenants seront Syndex et la FGMM CFDT.

Les échanges entre équipes sont bien sûr au cœur du programme.

L'UmN prend en charge la journée à Villers/mer.

Les frais de déplacement sont pris en charge par les sections et syndicats.

A l'ordre du jour :

- **La situation économique de l'industrie automobile**
- **Expériences syndicales** sur les négociations compétitivité en Normandie
Y ont déjà été confrontées les sections Faurecia, Renault, Gestamp, Alpine, Magnetti-Marelli, Inteva,...
- **Bilan CFDT** des accords compétitivité et maintien dans l'emploi dans l'automobile en France – **Perspectives et recommandations**

Formation syndicale : actualité des inscriptions

Les inscriptions pour 2014 sont ouvertes.

L'UmN attend **les inscriptions au plus vite** pour les sessions tenues à Villers/mer :

- Agir sur les conditions de travail (CHSCT) niveau 1 : 18-19-20 mars + 19-20 mai 2014
- Agir dans les IRP : 20-21 mars 2014
- Agir et négocier : 25-26-27 mars 2014
- 1^{ère} formation : 7-8 avril 2014

Les stagiaires doivent déposer un congé de formation au minimum 1 mois avant la formation (sauf pour le DIF où le délai est de deux mois).

L'UmN souhaite mettre en œuvre le « DIF syndical » en 2014, qui est un droit acquis par un accord métallurgie de 2010. *L'Outil du Mét@llo* présente le cheminement à suivre (page suivante).

La formation syndicale étant une priorité de l'UMN, la question du financement ne doit pas empêcher la participation aux formations. Comme cela a toujours été fait, l'UmN mettra en place une solution pour que les stagiaires n'aient aucune perte de salaires lorsqu'ils viennent en formation. Contactez-nous pour toute question ou obtention des formulaires de demandes à faire auprès de la direction.

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
6 FEVRIER 2014	Caen		
20 FEVRIER 2014			Journée préparatoire au congrès confédéral, Mondeville
5 MARS 2014			Journée sections de l'automobile, Villers/mer
13 MARS 2014		Merville Franceville	
8 AVRIL 2014	Le Havre		
27 MAI 2014		Villers/mer	
1ER JUILLET 2014	Dieppe		
18 SEPTEMBRE 2014			Assemblée Générale de l'UmN, (lieu à définir)
15 OCTOBRE 2014	Caen		
20 NOVEMBRE 2014		Rouen ou Elbeuf	
16 DECEMBRE 2014	Caen		

En bleu, journées ouvertes à un large public de militants de sections.

Les participations sont discutées dans chaque syndicat.

Des informations complémentaires seront transmises aux syndicats.

L'Outil du Mét@llo : les demandes de formation syndicale en 2014

Le militant demande un DIF sur le temps de travail à sa direction 2 mois avant la formation

La direction accepte le DIF sur le temps de travail

La direction accepte le DIF mais hors temps de travail

Le militant accepte de prendre CP, RTT ou récup, il bénéficie dans ce cas d'une allocation de 50% en plus de son salaire pendant les jours de formation.

Le militant ne peut pas ou ne veut pas prendre CP, RTT ou récup, il demande un congé sans solde à son employeur pour la durée de la formation.

La direction accepte le congé sans solde

La direction refuse le congé sans solde

Le militant reçoit l'allocation de 50% en plus de son salaire pendant les jours de formation. Il présente à la CFDT une attestation de l'employeur de perte de salaire. La CFDT prend en charge les 50% de salaire restant.

1 mois avant la formation

Le militant demande un congé de formation éducation syndicale et sociale (CFESS)

Le militant envoie à l'UmN la fiche d'inscription et les coordonnées de l'employeur pour la facturation.

Le militant envoie la fiche d'inscription à l'UmN. L'UmN étudie un autre moyen de financement (CE, section...) et en l'absence de solution, prend en charge les coûts de formation.